



Imagine la futurité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 MARS 2025

Délibération n°2025-03-21

Attribution de subventions au titre de l'année 2025 – Volet Enfance Jeunesse Famille & Développement Social, volet culture et volet développement économique

Résumé :

Volet culture

Adoptée à l'unanimité

Volet développement économique

Adoptée à l'unanimité

Volet enfance jeunesse famille

Adoptée à l'unanimité

Volet développement social

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-03-22

Programme relatif aux études et accompagnements spécifiques du volet Renouvellement Urbain – Approbation et demande de subvention auprès de l'ANAH

Résumé :

Approbation du lancement du programme d'interventions spécifiques pour une durée de cinq ans, dans le cadre de la lutte contre l'habitat dégradé et l'amélioration de l'habitat. Autorisation donnée au Président à signer les futures demandes de subvention auprès de l'ANAH, demandes relatives au programme d'études et d'accompagnements.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-03-23

Convention entre l'association « À chacun son Toi'..T » et la Communauté de Communes Aunis Sud – Validation et autorisation de signature du Président

Résumé :

Autorisation donnée au Président de signer la convention avec l'association.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-03-24

Enquête de mobilité - Avenant n°1 de la convention de groupement de commandes - Autorisation de signature du Président

Résumé :

Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour l'enquête de mobilité.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-03-25

Nouveau conservatoire intercommunal de musique – Marché de Maîtrise d'Oeuvre – Arrêt du forfait définitif

Résumé :

Autorisation donnée au Président à signer l'avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la l'aménagement du nouveau conservatoire intercommunal de musique dans l'ancien bâtiment enilia à Surgères, portant les modifications suivantes :

- Nouveau forfait de rémunération de Maîtrise d'œuvre fixant le montant de la prestation à 348 560,70 € HT (soit +35.2 % du marché initial).
- Estimation des travaux portée à 3 310 290 € HT suite à l'intégration de prestations supplémentaires suite à la réalisation de l'Avant-Projet Définitif (APD).

**Adoptée avec 7 abstentions
29 voix Pour
1 voix Contre**

*Date d'affichage au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et de publication sur le site Internet : **jeudi 3 avril 2025.***